

Compte- Rendu du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020

Sous la présidence d'André FERRET, 15 conseillers sont présents, 3 sont représentés.

Les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

M. Le Maire est mandaté pour effectuer les formalités administratives s'y rapportant.

Budget primitif 2020

Commune :

En fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 042 350, 00 €

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 274 581,00 €

VVF :

En fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 66 470,00 €

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 106 921,00 €

CCAS :

Le compte laisse apparaître un équilibre de fonctionnement à la somme de 5142,00 €

La situation financière de la commune est saine ce qui nous permet de réaliser des projets en autofinancement.

Subventions 2020 aux associations

Après débat et propositions de la commission en charge de l'étude de ce dossier, le conseil municipal a fixé les subventions 2020 comme suit :

Secours catholique 600,00 €, Amicale des anciens pompiers 350,00 €, Chapeuil Loisirs 500,00 €, Comité d'animation 7000,00 €, APE Les Amis de l'école des copains 300,00 €, APEL St Joseph 800,00 €, Anciens combattants AFN 300,00 €, ACCA St Julien 300,00 €, LACIM 300,00 €, Compagnons de Chapeuil 1400,00 €, Mots en Sucs 300,00€, Familles Rurales 1120,00 €, AGORA 13000,00 €, Comité Départemental résistance et déportation 50,00 €, AS Collège Jules Romains 900,00 €, Sport et détente 300,00 €, Ecurie Vellave 500,00 €, Viet Vo Dao 510,00 €, Tortunambule

760,00 €, Chapeuil Sport Nature 1300,00 €, Hand Ball Club St Julien 4400,00 €, Club Nordique 1200,00 €, Basket Ball 300,00€, Sauterelles et Libellules 680,00 €, Tennis Club 380,00 €, Olympique Foot 9142,00 €, Asso Capito 100,00 €.

Vote des taxes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux communal d'imposition pour 2020.

Taxe d'habitation 18,09

Taxe foncière (bâti) 16,47

Taxe foncière (non-bâti) 65,30

Ces taux sont inférieurs aux taux départementaux et nationaux.

Lotissement Communal « Les Narcisses »

Il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune et de l'assujettir à la TVA afin de viabiliser et vendre le terrain communal situé à la Vio du breuil et cadastré sous le n° G 1554.

La tenue d'une comptabilité spécifique est prévue pour l'instruction budgétaire M14.

Transfert de la compétence « IRVE Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Le conseil adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence et s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal.

Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Au regard de ses besoins et de l'intérêt pour la commune, le conseil décide de l'adhésion au groupement de commandes précité.